

Assemblée nationale
XIII^e législature
Session ordinaire de 2010-2011

Compte rendu
intégral

Première séance du jeudi 19 mai 2011

Questions orales sans débat

Avenir de l'Hôtel-Dieu à Paris

Mme la présidente. La parole est à Mme Martine Billard, pour exposer sa question, n° 1470, relative à l'avenir de l'Hôtel-Dieu à Paris.

Mme Martine Billard. En 2004, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, au centre de Paris, a été menacé de fermeture. La mobilisation des équipes médicales, de l'ensemble des personnels de l'hôpital, des soignants et de la population du centre de Paris avait alors permis la non-fermeture de cet hôpital et l'acceptation par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, autorité de tutelle, d'un projet de chirurgie ambulatoire.

Le 4 mars de cette année, nous avons appris, par une dépêche AFP que la directrice générale de l'AP-HP avait l'intention de regrouper l'ensemble des services de l'AP-HP sur le site de l'Hôtel-Dieu pour vendre les autres immeubles, ce qui aurait pour conséquence de remettre en cause le projet de chirurgie ambulatoire. Les urgences resteraient mais, sans plateau technique, leur fonctionnement serait quasiment impossible. Or il ne faut pas oublier que l'Hôtel-Dieu, ce sont 120 000 urgences, 350 000 consultations, 35 000 hospitalisations. Très accessible de par sa situation géographique, il propose en outre un certain nombre de spécificités dont un espace santé jeune assez unique.

Les équipes de l'hôpital ont élaboré, avec les patients et la population, un projet s'inscrivant dans une complémentarité avec l'hôpital Cochin : hôpital universitaire, l'Hôtel-Dieu s'attacherait à répondre aux besoins de la population, en profitant de sa situation géographique exceptionnelle, et travaillerait avec de nouvelles orientations médicales : renforcement d'un centre de médecine ambulatoire, qui est particulièrement nécessaire dans Paris, maintien des urgences générales, notamment des urgences médico-judiciaires, qu'il ne faut pas oublier, et maintien d'un plateau technique.

L'idée de ce projet est de réorganiser l'Hôtel-Dieu en un secteur de santé public d'intervention et d'évaluer chaque activité de soins, en collaboration et en coordination avec l'hôpital Cochin.

Vous comprendrez, madame la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, que la population du centre de Paris comme celle qui a régulièrement accès à cet hôpital soient attachées au maintien de cet hôpital.

Enfin, je me permets d'insister sur le fait que cet hôpital étant très bien desservi par les transports, il est d'accès facile pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, ce qui n'est pas le cas de nombreux hôpitaux.

Mme la présidente. La parole est à Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Mme Nadine Morano, *ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.* Madame la députée, je veux le dire d'emblée : l'Hôtel-Dieu de Paris restera la propriété de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et demeurera un établissement de soins.

Les orientations médicales de cet hôpital axées sur les urgences, l'ambulatoire et la santé publique ne sont pas remises en cause, mais confirmées.

La directrice générale de l'AP-HP a défini les trois missions que l'Hôtel-Dieu remplira à l'avenir : l'activité de soins de proximité – urgences et consultations – ; la recherche en santé publique et l'enseignement ; l'hébergement des services administratifs de l'AP-HP.

Contrairement aux rumeurs, l'Hôtel-Dieu ne fermera donc pas.

La présence d'une activité de soins est clairement affirmée puisque cette offre de proximité de secteur 1 sera organisée autour d'un service d'urgences – y compris médico-judiciaires – et des activités après hospitalisation, ainsi que d'un grand centre de consultations.

Sur le volet immobilier du projet, la valorisation du patrimoine de l'AP-HP est un des aspects du plan stratégique afin de renforcer les capacités d'investissement dans la modernisation des hôpitaux.

La prise en charge des patients évolue. La durée des séjours est en moyenne plus brève et les activités à caractère ambulatoire se développent. Ces facteurs qui sont reconnus comme médicalement justifiés conduisent à des besoins immobiliers différents : moins de bâtiments pavillonnaires au profit de bâtiments plus compacts et plus denses.

Ainsi, l'AP-HP a fait le choix d'installer son siège dans un hôpital plutôt que d'aller chercher des surfaces dans le marché immobilier privé.

C'est tout à fait normal pour l'AP-HP, comme pour toute institution publique, de valoriser son patrimoine dans les meilleures conditions. L'inverse serait choquant et léserait la communauté hospitalière. Le conseil de surveillance de l'AP-HP et France Domaine veillent à ce que les opérations immobilières soient réalisées dans de bonnes conditions.

Telles sont, madame la députée, les informations que Xavier Bertrand est en mesure de vous apporter à ce sujet.

Mme la présidente. La parole est à Mme Martine Billard.

Mme Martine Billard. Je ne suis pas vraiment rassurée, madame la ministre, par votre réponse, et la population du centre de Paris ne le sera pas non plus. Vous nous répondez valorisation immobilière quand nous vous parlons santé.

Le projet qui a été construit et proposé à l'AP-HP et qui avait été adopté après la mobilisation de 2004 a pour but de faire de cet hôpital un grand centre de médecine ambulatoire, offrant des services spécifiques, comme ceux existant en direction des adolescents. Or nous avons l'impression que ce qui est proposé aujourd'hui, c'est plus un immense dispensaire qu'un hôpital vraiment tourné vers la santé et ses patients, comme il serait nécessaire d'en développer aujourd'hui dans Paris.

Je pense donc que la mobilisation de la population, avec l'ensemble des élus du centre de Paris, se poursuivra.